

**Durée**

De 10 à 14 h selon  
le niveau de natation  
au départ

**Lieu**

Intra / Inter

**Groupe**

Jusqu'à 12 personnes

**Tarif**

250 €

### ■ Prérequis

BNSSA- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

### ■ Public concerné

Toute personne titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique souhaitant prolonger la validité de son diplôme.

### ■ Objectifs

La Formation Continue du Brevet National de sécurité et de Sauvetage Aquatique permet d'évaluer les compétences de son détenteur et celles-ci peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue au plus tard jusqu'au 31 décembre de la cinquième année.

### ■ Compétences visées

- Situer son rôle et sa mission de sauveteur
- Mettre en œuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser
- Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission
- Situer les rôles des différents acteurs de secours intervenant dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique.
- Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique
- Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées
- Identifier les attitudes accidentogènes et mener des actions de prévention adaptées.
- Adopter une conduite à tenir appropriée en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance

### ■ Méthodes pédagogiques

- Entraînement sportif avec un Maitre-Nageur BPJEPS ou BEESAN

### ■ Moyens pédagogiques

Mannequin de sauvetage

### ■ Organisation de la formation

- Natation : stage sur 10 jours (généralement durant les vacances scolaires)

### ■ Modalités d'évaluation

- Evaluation certificative lors d'un examen final de natation

### ■ Sanction

Attestation de Formation continue du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

### ■ Modalités et délais d'accès

- Inscription jusqu'à 24 h avant le début des sessions.

### ■ Maintien et actualisation des compétences

Partie secourisme PSE 1 : 6h obligatoire annuellement

Partie BNSSA : formation et examen obligatoire tous les 5 ans.

### ■ Formation accessible aux personnes handicapées

La formation est accessible aux personnes handicapées.

Pour une prise en compte optimale, veuillez nous contacter afin d'étudier les possibilités d'aménagement.

### ■ Qualification des formateurs

- Formateurs aux Premiers Secours (ou équivalent) à jour d'obligation de formation continue.
- BNSSA
- Maître-Nageur Sauveteur
- BEESAN

### ■ Contact de la formation

Secrétariat 01.30.55.02.02 – croixblanche78@gmail.com

Programme conforme à l'arrêté du 6 octobre 2019 modifiant celui du 23 janvier 1979

## Nous contacter

---



“SERVIR”

Comité des Secouristes Français Croix Blanche des Yvelines  
Groupe scolaire de Haise - 3 rue Mansart - 78 370 PLAISIR  
Tél : 01 30 55 02 02 – www.croixblanche78.org